

EQUIPEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT

Alimentation en eau potable

TRAVAUX DE SUPPRESSION DES BRANCHEMENTS EN PLOMB

Textes de référence :

Délibérations du Conseil général des 16 juin 1997, 17 février 1998, 27 février 2008, 28 juin 2008, 27 octobre 2008, 25 mars 2010, 29 juin 2010, 25 octobre 2012 et du Conseil départemental du 08 février 2018.

Nature des opérations :

Remplacement des branchements en plomb situés en domaine public.

Bénéficiaires :

Communes et structures intercommunales.

Taux de subvention :

Opérations communales		Opérations intercommunales	
Classe	Taux	Nombre de communes membres du groupement	Taux
C1	35 %	≥ 30	45 %
C2	30 %	≥ 20	40 %
C3	25 %	< 20	35 %

Plafond des dépenses subventionnables :

1 000 € par branchement

Service instructeur :

Pôle développement/service équipement des Communes.